

Appui pour l'émergence de projets d'adaptation et le développement des mécanismes de GIRE sur le bassin pilote de Dallol Maouri

TITRE DU PROJET :

APPUI POUR L'EMERGENCE DE PROJETS D'ADAPTATION ET LE DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE GIRE SUR LE BASSIN PILOTE DE DALLOL MAOURI

PAYS :

Niger

LOCALISATION :

Le sous-bassin du Dallol Maouri est localisé dans l'extrême Sud-Ouest du Niger, dans la région de Dosso, non loin des frontières de la République Fédérale du Nigeria et du Bénin. Il compte 19 communes.

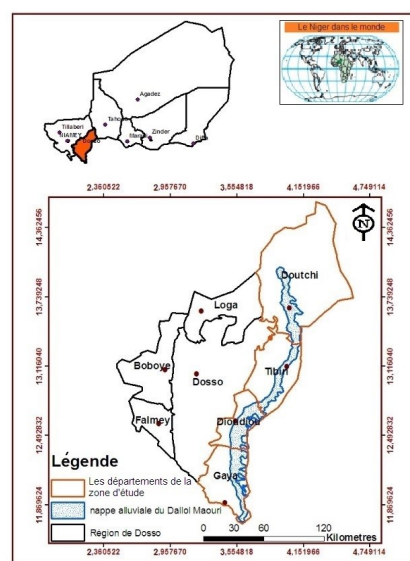
ÉCHELLE D'INTERVENTION :

Partie du sous-bassin versant du Dallol Maouri

UNE INCUBATION PORTÉE PAR :



SP PANGIRE



Dallol Maouri, dans la région de Dosso, au Niger

CONTEXTE ET ENJEUX DU TERRITOIRE :

Le Dallol Maouri est un bassin versant caractérisé par des écoulements non permanents (talwegs / "koris" et mares), favorisant l'apparition d'une biodiversité riche. A ce titre, ce bassin est un site protégé depuis 2004 par la convention de Ramsar sur les zones humides. Le climat est de type sahélo-soudanien sur sa partie Nord et de type Soudanien sur la partie Sud. Les prévisions climatiques prévoient une augmentation de la température de 2,0 °C à 4,6 °C d'ici 2080, une augmentation de la variabilité des précipitations avec une tendance à la hausse, ainsi que événements extrêmes plus fréquents (fortes précipitations, sécheresses). Un processus d'opérationnalisation de la GIRE est actuellement en cours de mise en place par l'Etat nigérien.

La population est très dépendante de l'agriculture, elle-même très dépendante des précipitations et du climat.

D'importants changements de l'occupation des sols sont observés depuis 1975. Les superficies cultivées et l'élevage augmentent pour faire face aux besoins alimentaires croissants (le pays est caractérisé par l'un des taux les plus élevés de croissance démographique, de l'ordre de 3,9% d'après le recensement général de la population de 2012). Ces facteurs anthropiques, cumulés aux facteurs



Dallol Maouri (Mr. Ali Laouel, October 2017)

climatiques, conduisent à d'importants problèmes de dégradation des sols (défrichement, surpâturage, ravinements dus aux fortes pluies, diminution de la fertilité des sols, etc.). Les ressources eaux souterraines présentent également de forts risques de dégradation de la qualité, liés à l'usage des pesticides et amplifiés par le changement climatique.

Ainsi, le changement climatique pourrait accentuer l'insécurité alimentaire, la malnutrition et exacerber les conflits pour l'usage des ressources naturelles.

OBJECIF(S) DU PROJET :

Le projet incubé s'inscrit dans la composante 3 du PANGIRE (Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau) du Niger intitulée « *Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique* ».

Le projet incubé s'inscrit également dans la lignée des deux orientations fondamentales du SDAGE du Dallol Maouri, à savoir :

- L'orientation fondamentale n°1 : Mettre en place et opérationnaliser les organes de gestion des ressources en eau du sous bassin du Dallol Maouri à l'horizon 2030.
- L'orientation fondamentale n°2 : Renforcer durablement la résilience des populations du sous bassin du Dallol Maouri en assurant confortablement la couverture de leurs besoins de base (eau, assainissement, sécurité alimentaire, énergie) en 2030.

Plus précisément, le projet vise à mettre en œuvre des pratiques favorisant une gestion durable des ressources en eau et des sols, des modes de productions agro-sylvo-pastorales et alimentaires durables ainsi que l'adaptation au changement climatique :

- Réduire la pression sur la ressource en eau ;
- Réduire l'émission de gaz à effet de serre via la promotion/diffusion des Systèmes Rizicoles Améliorés ou Intensifs (SRA/SRI), séquestration de CO2 dans la biomasse des espèces introduites et dans les sols ;
- Protéger les écosystèmes locaux via la diffusion de pratiques agroécologiques et l'implantation de nouvelles espèces agro-forestières ;
- Accroître les revenus des producteurs accompagnés dans l'évolution de leurs systèmes de production ;
- Limiter les conflits d'usage entre eau potable et eau d'irrigation.
- Améliorer la connaissance des espaces ruraux pour faciliter leur gestion et développer les capacités et potentialités des productions.
- Réduire les conflits fonciers dans le bassin versant du Dallol Maouri



Dallol Maouri (Mr. Ali Laouel, October 2017)

ODD VISÉS PAR LE PROJET :



PROBLÉMATIQUES DU PROJET :

Gouvernance de l'eau - Dégradation des sols - Insécurité alimentaire - Dégradation de la qualité des ressources en eau

SECTEURS CONCERNÉS :

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Restauration des sols
- Protection des écosystèmes
- Préservation des habitats
- Limitation des conflits d'usage entre eau potable et eau d'irrigation
- Renforcement de la gouvernance

PARTIES-PRENANTES DU PROJET :

Acteurs impliqués :

Secrétariat Permanent du PANGIRE – Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement

Conseil régional de Dosso

Etat du Niger à travers ses services techniques déconcentrés à l'échelle de la région de Dosso et du Département de Dogon Doutchi

Communautés impliquées

Opérateur(s) du projet :

PANGIRE et 6 collectivités (Doutchi, Tibiri, Yélou, Karakara, Kiéché, Matankari)

Partenaire(s) technique(s) :

PANGIRE

Conseil régional de Dosso

Etat du Niger

Partenaire(s) financier(s) :

Possible Banque mondiale et/ou AFD

ESTIMATION DU COUT DES PROJETS IDENTIFIÉS DANS L'INCUBATION :

6,8 Millions d'euros

ACTIONS A COURT TERME (3 ANS) :

Volet 1 – Pratiques agricoles favorisant une utilisation durable de l'eau et des sols

- Elaboration participative du plan d'aménagement du sous-bassin versant, où seront captées plusieurs sources d'alimentation en eau ;
- Protection des ressources via la promotion de pratiques agricoles climato-intelligentes : 50 ha d'aménagements agroforestiers seront implantés dans chaque commune, notamment dans le périmètre rapproché de la source (ou au niveau des mares permanentes) afin de densifier la végétation et de favoriser l'infiltration de l'eau au détriment du ruissellement et de l'érosion ;
- Utilisation économe de la ressource en eau : diffusion auprès de 100 producteurs de Systèmes Rizicoles Améliorés ou Intensifs (SRA-SRI) permettant de réduire grandement la consommation d'eau d'irrigation, optimisation de l'utilisation de l'eau par les cultures maraichères de contre-saison et maintien de l'eau dans le sol par réduction de l'évaporation, augmentation de l'infiltration et amélioration de la réserve utile du sol : systèmes de goutte-à-goutte, couverture du sol, apports organiques, etc. ;
- Rendre opérationnelles les coopératives féminines et celles des producteurs maraichers afin de booster les revenus et rendre plus bénéfique la chaîne de production et d'écoulement ;
- Mesurer l'impact : puisqu'un impact significatif ne peut être mesuré sur une seule année d'intervention, les activités de mesure d'impact se concentreront sur la définition de l'état initial des relations « pluviosité/débit », tant au niveau de la source que de l'exutoire du sous-bassin du dallo. Les mesures des prochaines années serviront à évaluer, à pluviosité

constante, l'amélioration des débits précités.

Volet 2 – Gouvernance et planification

Soutien à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de Dosso :

- Renforcer le cadre juridique de la gouvernance foncière, via l'adoption des documents d'application du SAF;
- Renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance foncière, via notamment la formation de groupes d'acteurs pour la mise en œuvre du SAF;
- Renforcer le cadastre rural : inventaire des ressources naturelles rurales, sensibilisation des opérateurs ruraux pour l'enregistrement des droits sur ces ressources ;
- Renforcer les capacités de gestion de la mise en œuvre du SAF : mettre en place et opérationnaliser le dispositif d'orientation et de coordination de la mise en œuvre du SAF, former et outiller les acteurs du dispositif, mettre à jour et rendre accessible la base de données du SAF ;
- Mettre en place et opérationnaliser les organes de la GIRE locale (comités locaux de gestion de l'eau au niveau communal dans le sous-bassin du Dallol Maouri) ;
- Renforcer les capacités d'aménagement des espaces ASPH (Agricoles, Sylvicoles, Pastoraux et Halieutiques) : élaboration de Plans d'Occupation des Sols (POS) ; élaboration de Plans d'Aménagement Fonciers (PAF) ; mobilisation des opérateurs ruraux, collectivités et partenaires pour la mise en œuvre des grandes orientations du SAF ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de plaidoyer pour la mise en œuvre des grandes orientations du projet.

Le volet 1 est à mettre en œuvre sur 6 communes identifiées lors des ateliers d'échanges : Doutchi, Tibiri, Yélou, Karakara, Kiéché, Mantakari. Tandis que le volet 2 est transversal et couvre tout le sous-bassin du dallol Maouri dans sa mise en œuvre, avec une forte implication du Conseil Régional de Dosso.

ACTIONS A LONG TERME (10 ANS) :

Les actions sont majoritairement prévues sur 3 ans, bien que certaines, notamment au sein du volet 2, pourraient être mises en œuvre sur une période plus longue.